

CONGRES AFSP PARIS 2013

ST8 IMPOT ET POLITIQUES PUBLIQUES.

**MELANIE PECLAT, Université de Versailles-St-Quentin en Yvelines,
laboratoire CESDIP : melaniepeclat@gmail.com**

LES REPRESENTATIONS DE LA DEVIANCE FISCALE EN FRANCE : LA QUESTION DU CONSENTEMENT A L'IMPÔT COMME POINT D'ENTRÉE DANS L'ANALYSE DES POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIÈRE DE FISCALITÉ.

INTRODUCTION

L'enquête que je vais vous présenter est tirée d'une recherche sur le consentement à l'impôt et la déviance fiscale, menée dans le cadre d'un doctorat de science politique à l'Université de Versailles-St-Quentin. Ce travail sur le consentement et le non-consentement à l'impôt met en interaction différents domaines de la sociologie : la sociologie fiscale, la sociologie morale, la sociologie politique et la sociologie économique. Une partie des matériaux de ma thèse de doctorat provient d'un questionnaire sur la « Représentation de la déviance fiscale en France », conçu et diffusé en collaboration avec la CGT Finances, collaboration qui nous a non seulement permis une diffusion massive, mais aussi de construire des questions plus pertinentes que les enquêtes traditionnelles sur l'impôt et les services publics. Notre enquête a en effet pu bénéficier de l'expérience et de l'expertise d'anciens agents des impôts ainsi que du long travail de réflexion sur l'impôt et sur le système fiscal français mené par la CGT Finances.

Ce questionnaire est fondé sur l'appréhension des différentes études qui ont été menées à l'étranger, et notamment aux Etats-Unis, en Australie et en Suisse¹, sur le rapport du contribuable à l'impôt et plus particulièrement sur l'influence de la moralité fiscale sur son comportement fiscal. L'aspect axiologique jouera par conséquent un rôle très important dans notre enquête, mais il ne sera pas le seul, puisque nous avons cherché à questionner les trois rationalités du contribuable, telles qu'elles ont été définies par le spécialiste de la sociologie fiscale Marc Leroy.² Celui-ci met en avant une rationalité économique ou utilitariste, une rationalité axiologique et enfin une rationalité cognitive. La première, développée par Allingham et Sandmo (1972)³, consiste dans la recherche, pour le contribuable, d'un avantage économique. Cette théorie, fondée sur celle de l'utilité du crime, de Gary S. Becker, est à penser comme un cadre de recherche basé sur la rationalité utilitariste. Le contribuable, au moment de déclarer ses impôts, va faire un choix rationnel. S'il décide d'éviter ou d'éluder l'impôt, c'est qu'il pense que le gain qu'il va en tirer est supérieur à son coût. Ce choix rationnel se fonde donc sur un calcul qui prend en compte les risques liés aux modalités d'imposition et à la probabilité d'être contrôlé.

Le second type de rationalité, axiologique, est construit sur les valeurs morales qui sous-tendent le comportement du contribuable. Sa théorisation prend place au sein de la réflexion contemporaine sur le consentement et le non-consentement à l'impôt, qui explore l'influence de la morale fiscale sur le consentement à l'impôt (B.Torgler, M. Shaffner, A. Macintyre⁴, M. Wenzel⁵, V. Braithwaite⁶, etc.) en utilisant des angles de

¹Enquêtes de l'administration fiscale des USA, de l'administration fiscale australienne, CREMA (Center of Research in Economics, Management and Arts) en Suisse.

²Leroy M., « Sociologie du contribuable et évitement de l'impôt », *Archives européennes de sociologie*, 44, 2, 2003, p. 213-244.

³Allingham, Sandmo, « Income Tax Evasion: A Theoretical Analysis » in *Journal of Public Economics*, 1(3-4), 1972, pp. 323-338

⁴Torgler B., M. Shaffner, A. Macintyre, *Tax Compliance, Tax Morale and Governance Quality*, 2007

questionnement très divers. Certains se sont intéressés à l'influence de la religion sur la moralité fiscale (P. Verboon et M. Van Dijke⁷) et d'autres ont choisi d'interroger la morale fiscale en centrant leurs recherches sur le gouvernement et les institutions, montrant ainsi que c'est dans le rapport avec l'Etat et le gouvernement que va se construire la morale fiscale.

Enfin, le troisième type de rationalité, la rationalité cognitive, développée par Marc Leroy, fonde le comportement du contribuable sur les informations que celui-ci a à disposition sur le fonctionnement du système fiscal dans son ensemble et dans ses particularités. (Leroy, 2003)

Le comportement du contribuable face à l'impôt fait intervenir corrélativement ces trois types de rationalités qui lui sont inhérentes, mais s'inscrit aussi dans des influences transcendantes, recouvrant des questions plus générales telles que la représentation qu'il se fait de l'Etat et de sa légitimité à prélever des impôts, le rapport qu'il entretient avec l'administration fiscale et ses agents et sa tolérance plus ou moins importante à la déviance fiscale. Dans un premier temps, et suivant les résultats obtenus par les chercheurs du *Center of Research in Economics, Management and Arts* (CREMA) en Suisse et par les chercheurs américains Feld et Frey (Feld et Frey, 2006), nous sommes partis de l'hypothèse selon laquelle plus l'Etat et ses actions dans le domaine fiscal sont perçues comme légitimes et équitables, plus le consentement à l'impôt est important et plus la fraude et l'évasion fiscales sont condamnées (Torgler, Schneider, 2005)

C'est à partir d'un article de Frey⁸, intitulé *The Role of Deterrence and Tax Morale in Taxation in the European Union* et publié en 2003 que nous avons cherché à questionner, dans un second temps, l'influence de la relation qu'entretiennent les contribuables avec l'administration fiscale, sur leur perception de l'impôt et sur leur tolérance face à la déviance fiscale. Pour Frey, plus le contribuable perçoit l'administration fiscale comme une institution juste et honnête, plus il sera susceptible de consentir à l'impôt et de condamner la déviance fiscale.

Toutes les questions posées dans ce questionnaire sont sous-tendues par celle de la représentation que se font les contribuables de la fraude et de l'évasion fiscale. La finalité qu'il vise est en effet celle-ci : Tester le rapport du citoyen à la déviance fiscale pour mieux saisir l'état du consentement à l'impôt. Suivant Schmolders⁹, nous pensons en effet que le meilleur moyen de savoir pourquoi un contribuable déclare et paie ses impôts est de questionner sa tolérance à la fraude et à l'évasion fiscale. Nous

⁵ Wenzel M., *Misperceptions of social Norms about Tax Compliance : A Field-Experiment*, 2001

⁶ Braithwaite V., *Taxing Democracy*, Aldershot, Ashgate Publishing LTD, 2002

⁷ Verboon P, M. Van Dijke, « A self-interest Analysis of Justice and Tax Compliance », *Journal of Economic Psychology*, 28, 2007

⁸ Frey B. S. (2003) *The Role of Deterrence and Tax Morale in Taxation in the European Union*

⁹ Schmolders G., *Psychologie des finances et de l'impôt*, PUF, collection SUP, 1973

faisons alors l'hypothèse que plus le contribuable est tolérant à la déviance fiscale, moins il consent à l'impôt, hypothèse que nous tenterons de valider ou d'invalider grâce aux réponses données à notre questionnaire sur « la représentation de la déviance fiscale en France. »

Les analyses des résultats de ce questionnaire nous ont permis de mettre en lumière l'importance du rapport entre le contribuable et l'Etat dans le consentement ou le non-consentement à l'impôt, fondé sur un certain nombre de valeurs, aussi bien morales que politiques. Ces valeurs, bien que portées individuellement, sous-tendent non seulement l'impôt comme concept, mais aussi l'impôt tel qu'il est défini par une époque particulière, en fonction du contexte historique et économique et de la sensibilité politique dominante.

Il s'agira, tout au long de cette communication, de questionner les représentations du système fiscal par le biais du rapport des contribuables à l'Etat, à l'administration fiscale et à la déviance fiscale et de montrer ainsi quelles sont les valeurs politiques ou morales qui fondent le consentement à l'impôt.

1) METHODE, DIFFUSION ET POPULATION ETUDIEE

La recherche que je vais vous présenter aujourd'hui est construite sur une interrogation qui pourrait se résumer ainsi : « Pourquoi les contribuables contribuent-ils? »

Il est de tradition, pour les sociologues et économistes spécialistes de la question du consentement à l'impôt de souligner qu'il existe un écart important entre le nombre supposé de fraudeurs fiscaux, qui ne représentent qu'une petite minorité des contribuables, et la représentation que se fait l'opinion publique de la fraude fiscale. De nombreuses recherches font en effet le constat de l'ambiguïté du contribuable qui, alors qu'il fait montre d'une importante tolérance face à la fraude fiscale, ne fraude pas pour autant.

Selon les résultats de deux enquêtes menées par Jean Dubergé en 1961 et en 1965 en France, seules 46% des personnes interrogées en 1961 et 42% en 1965 condamnent la fraude fiscale. En 1973, en Allemagne, Schmolders confirme cette observation en montrant que 4% des personnes interrogées répondent « un voleur » à la question « Laquelle de ces personnes placeriez-vous au même niveau qu'un fraudeur fiscal? », préférant, pour 43% l'assimiler à « un homme d'affaire rusé ». Douze ans plus tard, en 1985, Laurens montre que la minorité numérique des fraudeurs s'est instituée en « majorité psychologique », en se basant sur des enquêtes réalisées par l'IFRES, en 1984. Celles-ci montrent que 31% des personnes interrogées déclarent la fraude fiscale « plutôt condamnable », 31% « plutôt compréhensible » et 29% « plutôt inévitable ».

Partant de ces travaux et de la constatation que la recherche française dans ce domaine n'a pas interrogé le rapport des contribuables à l'impôt depuis les enquêtes de Dubergé, la nécessité d'un questionnaire s'est imposée à moi.

Pour le construire et le diffuser au mieux, j'ai choisi de m'associer à la CGT Finances profitant ainsi non seulement de leur expertise, mais aussi de leur réseau et de leur savoir faire. La construction de ce questionnaire s'est faite en deux temps. J'ai d'abord fait des propositions de questions, m'inspirant de celles qui ont été posées dans des enquêtes déjà existantes, mais aussi d'entretiens semi-directifs exploratoires auprès d'une dizaine d'étudiants ou amis de mon entourage. Ces propositions ont ensuite été discutées, amendées et étayées par Alexandre Derigny de la CGT Finances. Quand nous sommes parvenus à un consensus sur les questions que nous souhaitions poser aux contribuables, nous avons procédé à une phase de test auprès d'une quinzaine de personnes volontaires au sein de nos réseaux personnels. Ces tests nous ont conduit à faire quelques modifications dans la formulation des questions, jugées trop complexes ou peu claires. Le questionnaire a ensuite été mis en page par Arnaud Le Roi, puis diffusé séparément auprès de nos réseaux respectifs.

La CGT Finances a donc diffusé le questionnaire au sein du réseau CGT, auprès de ses partenaires sociaux et des autres syndicats via un site internet dédié ; tandis que nous avons transmis une version papier aux étudiants de l'université Versailles-St-Quentin et à leurs parents et diffusé par les réseaux sociaux, tels que Facebook ou Twitter, ainsi qu'à la presse et aux députés et sénateurs un lien vers un site hébergeant notre questionnaire¹⁰. Profitant de ces divers canaux de diffusion, nous avons récoltés 2708 réponses, dont 2200 complètes. La population étudiée n'est pas représentative, mais est assez importante pour nous donner une idée précise de la représentation que se font les contribuables sur la déviance fiscale en France. Au début du questionnaire, nous avons intégré des variables socio-économiques nous permettant d'identifier les répondants en fonction de leur sexe, âge, situation maritale, niveau d'étude, profession, revenus annuels et orientations politiques.

a) Le sexe

L'écart de représentativité entre les femmes et les hommes est important puisque seulement 37% des répondants sont des femmes.

b) L'âge

Le questionnaire a été distribué à des personnes majeures, susceptibles de payer un impôt à l'Etat, mais non pas nécessairement sous la forme d'un impôt sur le revenu.

Notre population se divise ainsi : 6% à moins de 25 ans, 22% a entre 25 et 35 ans, 20% a entre 35 et 45 ans, 39% a entre 45 et 60 ans et 13% a plus de 60 ans.

La catégorie des moins de 25 ans est certes sous-représentée, mais elle est tout de même pertinente puisqu'elle réunit des jeunes qui n'ont encore qu'une relation très éloignée avec le système fiscale dans son ensemble et l'administration fiscale en particulier. Cette classe d'âge se détachera de la population générale, et nous le verrons, en raison de sa grande tolérance à la fraude et à l'évasion fiscales.

c) Le niveau d'étude

¹⁰ Pour consulter le questionnaire, ainsi que les premières conclusions publiées par la CGT Finances, voir le site www.impotetmoi.fr

La population étudiée a en majorité un niveau BAC et plus. Suivant une recherche menée par l'OCDE à partir des enquêtes sur l'emploi de l'INSEE et publiée dans un rapport sur « l'Etat de l'Enseignement supérieur et de la Recherche », daté de 2010, ce sont les plus jeunes (les moins de 35 ans), qui sont les plus diplômés. Il semblerait que le niveau d'étude n'ait pas de réelle influence sur la perception du système fiscal et de la déviance fiscale surtout en raison de l'âge des répondants, même si nous avons pu observer une tendance des personnes très diplômées à montrer une tolérance face à certains types de déviance fiscale considérés comme « de petits arrangements avec l'impôt » : gonflement des frais pour obtenir des déductions d'impôts plus importantes, déclaration d'un enfant à charge injustifiée etc.

d) Profession

La population étudiée comporte une majorité d'employés (27%) et de cadres ou ingénieurs (22%). Viennent ensuite les professions intermédiaires (14%) et les retraités (12%). Il est intéressant de noter que bien que peu représentée, notre population se compose tout de même de représentants de chaque catégorie de métier, suivant la classification INSEE. 7% des répondants sont sans profession (ou étudiants), 6% sont ouvriers, 5% sont fonctionnaires, 2% sont artisans ou chef d'entreprise et 0,4% sont agriculteurs.

Nous avons pu remarquer que les métiers effectués ne sont pas déterminants dans la perception de la déviance fiscale et par conséquent dans le consentement à l'impôt. Ces variables n'apparaissent en effet quasiment jamais dans la classification en 4 groupes de contribuables que je vous présenterai ci-après.

e) Revenus

Afin d'obtenir des résultats précis pour le facteur « revenus », nous avons choisi de partir du barème d'imposition de 2010 en France, puis de découper les tranches qui nous semblaient réunir une part trop importante de la population et de rabaisser le seuil de la dernière tranche d'imposition. La population étudiée par notre questionnaire a des revenus plus importants que la population générale française, puisque 69% des répondants se situent au-dessus du salaire médian de 2010, qui s'élevait, selon l'INSEE, à 1653€/mois, soit 19 836€/an.

f) Orientation politique

C'est pour la variable « orientation politique », que nous observons la répartition la plus inégale. 74% des répondants votent en effet à gauche et à l'extrême gauche, contre 6% à droite et à l'extrême droite et 13% « ni à gauche ni à droite ». Cet important déséquilibre peut être relié à la diffusion de notre questionnaire, qui a été effectuée à partir de nos réseaux respectifs. Celui de la CGT réunit nombre de syndiqués, traditionnellement plus à gauche que la population générale. Cependant, ce déséquilibre peut être nuancé par le fait que chacune des orientations politiques proposées est non seulement représentée dans les résultats obtenus mais a par ailleurs une influence importante sur la façon de concevoir le système fiscal et de juger la fraude et l'évasion fiscales. Bien que peu représentées, les personnes votant à droite et à l'extrême droite se démarquent significativement des personnes votant à gauche et à l'extrême gauche. Cette variable est, avec celle de l'âge, la plus déterminante dans la

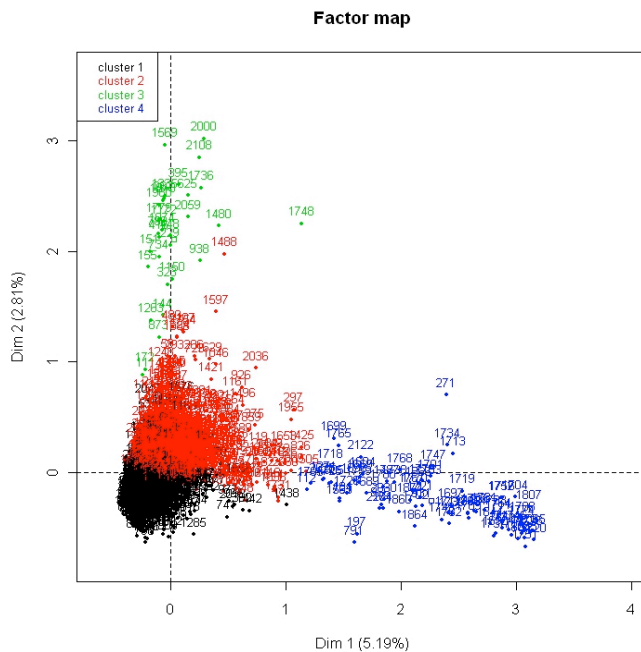
construction de la relation entre le contribuable et le système fiscal.

II) ANALYSE DES RESULTATS DU QUESTIONNAIRE

A) LES 4 GROUPES DE CONTRIBUABLES

Comme nous l'avons annoncé en introduction de cette présentation, nous pensons, avec Schmölders, que la représentation que se font les contribuables de la déviance fiscale est un point d'entrée tout à fait pertinent dans la question du consentement à l'impôt. Or, il est important d'obtenir une photographie plus précise du consentement à l'impôt pour mieux saisir l'ampleur de la fraude et de l'évasion fiscales, mais aussi pour la prévenir en amont. C'est pourquoi nous avons demandé à notre population de donner un jugement sur la gravité des faits de fraude, d'évasion et d'optimisation fiscale. Ce jugement permet de diviser la population étudiée en 4 groupes distincts, dont voici la répartition :

Tableau 1 : Classification des répondants



Pour analyser au mieux les résultats de ce questionnaire, nous avons choisi de procéder à une analyse factorielle fondée sur une classification. La classification permet d'explorer le jeu de données et d'étudier sa variabilité. Cette méthode permet de créer des groupes d'individus ayant un profil semblable et par conséquent de réunir les individus en fonction de leur rapport à la déviance fiscale. Nous avons appliqué la méthode de Classification Ascendante Hiérarchique (CAH) sur les coordonnées des individus sur les axes factoriels de la seconde ACM. Cette méthode repose sur l'algorithme de Ward, qui regroupe les individus les plus semblables. Cette analyse a été réalisée avec le logiciel R.

Suivant ce logiciel, nous avons choisi de diviser notre population en 4 groupes d'individus différents, réunis en fonction du jugement qu'ils portent sur la gravité des infractions fiscales proposées. Bien qu'inégaux en terme de nombre d'individus les composant, ces groupes possèdent chacun des caractéristiques tout à fait pertinentes et significatives pour notre étude. Comme nous pouvons le constater sur le tableau ci-dessus (*Tableau 1*), qui représente la répartition des individus « répondants » en quatre groupes, la grande majorité se situe au centre de ce tableau. Ce qui signifie qu'il y a un certain consensus entre les répondants sur les réponses données. Cependant, les groupes 3 et 4 se distinguent par des réponses différentes de celles de la majorité de la population étudiée et possèdent et défendent par conséquent une opinion sur la déviance fiscale distincte de celle de la majorité des répondants.

Les quatre groupes d'individus sont les suivants :

1. « Les intolérants »

Le groupe des « intolérants » se définit par un jugement sévère de la fraude et de l'évasion fiscales. Pour eux, les infractions proposées sont toujours très graves ou plutôt graves. Cette catégorie recouvre 1152 répondant, soit 53% de la population étudiée.

Groupe 1 : « Les intolérants »	C la /Mod	Mod/C la	Global	p.value	v.test
Paradis.Fiscal=E 12_Très grave	71.6244002741604	90.71180555555556	66.651439013248	3.15976239746934e-149	26.0172503913353
Transferts.non.déclarés=F5_Très grave	77.3830155979203	77.51736111111111	52.7181361352216	1.56171901263113e-138	25.0544417797528
Exil.fiscal=E 2_Très grave	83.0717488789238	64.32291666666667	40.7492005481955	2.13838585185476e-131	24.3908557599773
Defaut.declaration=E 10_Très grave	83.5838150289017	62.76041666666667	39.5157606212883	2.05704410573136e-129	24.2032324098895
Frauder.impôts=E 7_Très grave	84.1596130592503	60.41666666666667	37.7798081315669	2.95430217603467e-125	23.8051433183887

Tableau 2, « Les intolérants »

Il est possible de définir les intolérants par certaines des caractéristiques socio-économiques proposées en première partie de ce questionnaire. Celles-ci ressortent de la classification proposée par le logiciel R en tant qu'elles ont une influence significative dans la constitution du jugement porté sur les différentes formes de déviance fiscale. Il en sera de même pour les trois autres groupes d'individus.

Groupe 1 : « Les intolérants »	Cla/Mod	Mod/Cla	Global	p.value	v.test
OrientationPolitique=Extreme_gauche	68.5534591194968	18.92361111111111	14.5271813613522	7.04463134015652e-10	6.16508269906171
Age=45-60ans	60.7268464243845	44.96527777777778	38.9675650982184	1.57108038827692e-09	6.03689483400178
Age=Plus_60ans	67.9442508710801	16.92708333333333	13.1110095934217	2.48064438661221e-08	5.57462443587363
Situation=Marié(e)	58.8351431391905	51.73611111111111	46.2768387391503	8.15145139280477e-08	5.36374377190742
NiveauEtude=BEP/CAP	60.4430379746835	16.57986111111111	14.4358154408406	0.00309812713616880	2.95783021838498
NiveauEtude=BAC/BACpro	56.9387755102041	24.21875	22.3846505253540	0.0339179429979749	2.1210458639344
RevenusAnnuels=28000-42000euros	56.2068965517241	28.29861111111111	26.4961169483783	0.0491555433680567	1.96724004515955

Tableau 3, Caractéristiques sociologiques des « intolérants »

Comme nous pouvons le constater dans ce tableau, les « intolérant » face à la déviance fiscale votent plutôt à l'extrême gauche, ont plus de 45 ans, sont mariés et ont un niveau d'étude relativement bas puisqu'il ne dépasse pas celui du Baccalauréat. Leurs revenus annuels nets sont compris dans une fourchette allant de 28 000 à 42 000€.

2. « Les tolérants »

Les tolérants se définissent par un jugement plutôt conciliant de la fraude et de l'évasion fiscales. Pour cette catégorie de population, les infractions proposées sont « plutôt pas graves ». Elle recouvre 924 répondants, soit 42% de la population étudiée.

Groupe 2 : « Les tolérants »	Cla/Mod	Mod/Cla	Global	p.value	v.test
Paradis.Fiscale=E12_Plutôt pas grave	79.53216374269	44.1081081081081	23.435358611238	1.67445128462536e-86	19.7127986847372
Fraude.cotis.soc.bénéfices=G6_Plutôt pas grave	81.4009661835749	36.4324324324324	18.9127455459114	3.46679784631194e-73	18.0953586644770
Transferts.non.déclarés=F5_Plutôt pas grave	68.0965147453083	54.9189189189189	34.0794883508451	1.42494809978584e-69	17.6309725206465
Default.declaration=E10_Plutôt pas grave	60.3988603988604	68.7567567567568	48.1041571493833	2.05929925982942e-62	16.6730178116200
Fausse.factures=F6_Plutôt pas grave	72.4770642201835	42.7027027027027	24.8972133394244	4.56993059291498e-61	16.4867340291919

Tableau 4 : « Les tolérants »

Tout comme pour le groupe précédent, les « tolérants », nous pouvons faire ressortir des variables permettant de décrire les individus qui le composent.

Groupe 2 : « Les tolérants »	Cla/Mod	Mod/Cla	Global	p.value	v.test
Age=25-35ans	54.9893842887473	28	21.5166742804934	4.66248864832328e-10	6.23006258853476
Situation=Célibataire(ou union libre)	50.7078507078507	42.5945945945946	35.4956601187757	4.08356210651149e-09	5.88077246101626
Profession=Sans Profession	64.0522875816993	10.5945945945946	6.98949291914116	3.01308276784426e-08	5.54067481637829
OrientationPolitique=NiGauche_NiDroite	56.9491525423729	18.1621621621622	13.4764732754683	6.88464905873261e-08	5.39415572714036
RevenusAnnuels=0-12000euros	58.3333333333333	13.6216216216216	9.8675194152581	8.13678471912449e-07	4.93205775858082

Tableau 5: Caractéristiques sociologiques des « tolérants »

Comme nous pouvons le constater dans le tableau ci-dessus, « les tolérants » à la fraude et à l'évasion fiscales sont âgés de 25-35 ans et sont célibataire. Il semblerait que ce groupe réunisse une grande majorité d'étudiants bénéficiant de revenus très bas voire inexistant.

3. Les sans-réponses

Le groupe des « sans-réponses » réunit les répondants qui n'ont pas répondu à la grande majorité des questions, et particulièrement celles concernant la gravité des infractions qu'elles soient fiscales ou non. Cette catégorie recouvre 35 répondants, soit 2% de la population étudiée.

Groupe 3 : « Les sans-réponse »	Cla/Mod	Mod/Cla	Global	p.value	v.test
Frauder.impôts=Frauder.impôts.NA	60.9756097560976	80.6451612903226	1.87300137048881	8.06993465200981e-42	13.5486512100882
Embaucher.sans.déclarer=Embaucher.sans.décl	56.0975609756098	74.1935483870968	1.87300137048881	1.29723133234576e-36	12.638365176032
Defaut.declaration=Defaut.declaration.NA	48.9361702127660	74.1935483870968	2.14709913202375	1.0129036571937e-34	12.2909643957348
Paradis.Fiscal=Paradis.Fiscal.NA	53.6585365853659	70.9677419354839	1.87300137048881	3.73641651364512e-34	12.1850025481057
Exil.fiscal=Exil.fiscal.NA	33.3333333333333	70.9677419354839	3.01507537688442	2.51527745793164e-28	11.0376491933927

Tableau 6, « Les sans-réponses »

Le groupe des « sans-réponses » n'est pas défini selon des critères socio-économiques et professionnels. Les seules caractéristiques reliant les individus entre eux sont, dans un premier temps, le fait de ne pas répondre aux questions demandant un jugement sur les faits de déviance fiscale.

4. Les très tolérants

La catégorie des « très tolérants » face à la fraude et à l'évasion fiscales réunit les personnes qui jugent la grande majorité des infractions proposées « pas graves du

tout ». Elle recoupe 81 répondants, soit 4% de la population étudiée.

Groupe 4 : « Les très tolérants »	Cla/Mod	Mod/Cla	Global	p.value	v.test
Paradis.Fiscal=E12_Pas grave du tout	80.8988764044944	88.8888888888889	4.06578346276839	2.33343108352080e-107	22.0095408417868
Frauder.impôts=E7_Pas grave du tout	83.75	82.716049382716	3.65463682046597	1.70652677214871e-99	21.1726589526873
Defaut.declaration=E10_Pas grave du tout	87.6712328767123	79.0123456790123	3.33485609867519	1.25173668788309e-96	20.8594225561143
Fraude.ISF=G2_Pas grave du tout	78.3132530120482	80.246913580247	3.79168570123344	7.23474105420555e-92	20.3282427179543

Tableau 7 : « Les très tolérants »

Les « très tolérants » face à la fraude fiscale, bien qu'étant un groupe minoritaire par rapport aux « intolérants » et aux « tolérants » sont toutefois sociologiquement bien définis. L'analyse des correspondances multiples (ACM) effectuées avec le logiciel R montre en effet que ce groupe peut être déterminé selon des caractéristiques socio-économiques qui permettent de le démarquer significativement des autres groupes.

Groupe 4 : « Les très tolérants »	Cla/Mod	Mod/Cla	Global	p.value	v.test
OrientationPolitique=NiGauche_NiDroite	16.9491525423729	61.7283950617284	13.4764732754683	7.2781792346606e-25	10.2968825458247
Age=Moins_25ans	17.4242424242424	28.3950617283951	6.03015075376884	1.36935336265002e-10	6.41926335917069
Sexe=M	5.32069970845481	90.1234567901235	62.6770214709913	2.76911795665646e-08	5.55544096406818
Situation=Célibataire(ou union libre)	6.69240669240669	64.1975308641975	35.4956601187757	1.61591063259455e-07	5.23883770481729
OrientationPolitique=NSPP	10.7913669064748	18.5185185185185	6.34993147555962	0.000223830240710134	3.69048118989175
RevenusAnnuels=0-12000euros	8.7962962962963	23.4567901234568	9.8675194152581	0.000408608687092448	3.53446038130988
NiveauEtude=Ingénieur	9.74025974025974	18.5185185185185	7.03517587939699	0.00071850030377961	3.38242065491519
Profession=Artisan_commerçant_chef d'entreprise	15.6862745098039	9.87654320987654	2.32983097304705	0.000866063139841403	3.33076940340068
NiveauEtude=SansDiplôme	16.1290322580645	6.17283950617284	1.41617176793056	0.00976540525236262	2.58402734154741

Tableau 8 : Caractéristiques sociologiques des « très tolérants »

Les individus composant ce groupe des « très tolérants », sont, en majorité des hommes de moins de 25 ans, qui ont des revenus allant de 0-12 000€. Ils sont en général célibataires et possèdent un niveau d'étude soit élevé (Ingénieur) soit très bas (Sans diplôme). Ils ne se positionnent pas sur l'échiquier politique, puisque ceux d'entre eux qui se prononcent sur cette question se disent soit « Ni à gauche, ni à droite ».

B) LES VALEURS PRIVEES FONT-ELLES LE BIEN DES FINANCES PUBLIQUES?

1. La fraude fiscale peut-elle être justifiée?

Nous avons choisi de questionner deux types de justification possible de la fraude fiscale. La première est fondée sur la mauvaise utilisation de sommes récoltées par l'impôt et la seconde sur l'injustice ressentie du système fiscal. Ces deux justifications ont été formulées ainsi : « Il est normal de frauder si l'argent récolté par les différents impôts est mal utilisé par l'Etat » et « Il est normal de frauder l'administration fiscale si le système fiscal est injuste envers moi ».

Si les personnes interrogées semblent avoir une connaissance relativement bonne du système fiscal français, elles s'en sentent pourtant mises à l'écart. En effet, 84% d'entre elles ne sont pas d'accord avec l'affirmation suivante : « Le citoyen français participe à l'élaboration de la loi fiscale. » Or, ce sentiment de ne pas participer à l'élaboration de la loi fiscale a des conséquences sur la manière dont le système fiscal est perçu par les contribuables. Les réponses données par ceux-ci permettent en effet de faire le constat d'un sentiment d'injustice fiscale fort, qui se ressent à travers une imposition des revenus jugée mal répartie entre les citoyens. En effet, 87% ne sont pas d'accord avec l'affirmation suivante : « les impôts sont également répartis entre les citoyens en fonction de leurs revenus ». Mais cette injustice ressentie du système fiscal, n'est pas une justification possible de la fraude fiscale. En effet, 83% des personnes interrogées ne sont pas d'accord avec l'affirmation suivante : « Il est normal de frauder l'administration fiscale si je pense que le système fiscal est injuste envers moi. » Ce rejet de la fraude fiscale comme moyen de montrer son mécontentement est fonction des différentes catégories de contribuables définies ci-avant.

Groupe : Les Intolérants	C la/Mod	Mod/C la	Global	p.value	v.test
Normal_fraude_système_injuste=C 6_Plutôt pas d'accord	69.557964970809	72.39583333333333	54.7738693467337	1.94360473748039e-69	17.6134140422045

Groupe 2 : Les tolérants	C la/Mod	Mod/C la	Global	p.value	v.test
Normal_fraude_système_injuste=C 6_Tout à fait d'accord	60.129659643436	40.1081081081081	28.1863864778438	6.55736604140988e-26	10.5259826031668
Normal_fraude_système_injuste=C 6_Plutôt d'accord	70	13.6216216216216	8.22293284604842	7.98593574744008e-15	7.76780264677489

Groupe 4 : Les très tolérants	C la/Mod	Mod/C la	Global	p.value	v.test
Normal_fraude_système_injuste=C 6_Ne sait pas	46.1538461538462	74.0740740740741	5.9387848332572	6.40390114290586e-62	16.6050759816698
Normal_fraude_système_injuste=C 6_Pas d'accord	13.3333333333333	4.93827160493827	1.37048880767474	0.0458326037678041	1.99693169306167

Tableau 9, les répondants face à la justification de la fraude fiscale

Le groupe 1, celui des « intolérants » à la déviance fiscale s'oppose logiquement à la justification de la fraude fiscale, alors que le groupe 2 est d'accord avec l'idée qu'« il

est normal de frauder si le système fiscal est injuste envers moi. » Le groupe 4, en revanche, fait montre d'une position beaucoup moins claire sur cette question. Ils sont en effet une grosse majorité (74%) à ne pas savoir y répondre. Nous verrons par la suite que ce sera le cas pour d'autres questions sur le comportement individuel face à l'impôt.

Par ailleurs, nous retrouvons quasiment les mêmes résultats pour la justification de la fraude fiscale par la mauvaise utilisation des sommes récoltées par l'impôt. Le groupe 1 n'est pas d'accord avec l'affirmation suivante : « Il est normal de frauder si les sommes récoltées par l'impôt ne sont pas bien utilisées », tandis que les « tolérants » sont d'accord et les « très tolérants » ne savent pas répondre à cette question.

2. Le dilemme moral du contribuable

Les réponses données à la question « Si j'étais sûr de ne pas être contrôlé, je n'hésiterais pas sous-déclarer ou à ne pas déclarer mes revenus », sont moins claires que pour les questions précédentes, sauf pour les groupe 1, qui n'est « plutôt pas d'accord » avec cette affirmation. En revanche, les groupes 2 et 4, les « tolérants » et les « très tolérants » à la déviance fiscale ne se positionnent pas clairement sur cette question. Si le groupe des « très tolérants » ne sait pas répondre à cette question, le groupe des tolérants donne des réponses qui sont contradictoires. Il n'y a pas de consensus sur cette affirmation dans le groupe des tolérants, dont les réponses varient entre « tout à fait d'accord » et « pas d'accord ». Malgré l'absence de positionnement clair de ce groupe, nous pouvons tout de même souligner qu'une majorité de ses membres (37%) n'hésiterait pas à frauder si elle en avait l'opportunité, contre 26% de la population générale interrogée.

Groupe1 : Les intolérants	C la/Mod	Mod/C la	Global	p.value	v.test
N. hésiterais pas à frauder=D4_Plutôt pas d'accord	72.2323049001815	69.0972222222222	50.3426222019187	4.20851940503227e-78	18.7086563798789

Tableau 10, « les intolérants » face à l'opportunité de la fraude fiscale

Si les réponses données aux questions analysées ci-dessus semblent clairement démontrer une tendance des « intolérants » à rejeter toute justification de la fraude fiscale et par là-même à faire montre d'une véritable moralité fiscale, ce n'est pas le cas pour l'interrogation suivante : « Je me sens moralement obligé de payer mes impôts ». Les réponses données par les différents groupes sont contre-intuitifs et viennent par conséquent mettre en branle les résultats obtenus ci-avant.

Groupe 1 : les intolérants	C la/Mod	Mod/C la	Global	p.value	v.test
Moralement obligé.payer=D3_Ne sait pas	67.7966101694915	59.0277777777778	45.820009136592	2.20382282766460e-39	13.1304365841400

Groupe 2 : Les tolérants	C la/Mod	Mod/C la	Global	p.value	v.test
Moralement obligé.payer=D3_Plutôt d'accord	54.2696629213483	52.2162162162162	40.6578346276839	6.9177137588031e-21	9.37499791407455
Moralement obligé.payer=D3_Tout à fait d'accord		65.8.43243243243243	5.48195523069895	4.11952292808989e-07	5.06335011264925

Groupe 4 : Les très tolérants	C la /Mod	Mod /C la	Global	p.value	v.test
Moralement.obligé.payer=D3_Plutôt pas d'accord	48.2269503546099	83.9506172839506	6.44129739607127	4.24721491873265e-75	18.3363023476202

Tableau 11, l'obligation morale de payer ses impôts

Il semblerait, suivant les tableaux ci-dessus, que l'hypothèse d'une morale fiscale corrélée à la déviance fiscale ne peut pas être validée. En effet, En effet, si le groupe 1 ne sait pas s'il se sent « moralement obligé de payer ses impôts », le groupe 2, pourtant tolérant à la fraude et à l'évasion fiscale, d'accord avec cette idée.

Cette apparente incohérence dans les réponses données par notre population nous amène à penser que la rationalité axiologique ne peut être le seul principe d'action du contribuable ; celui-ci prend des décisions et agit dans un contexte particulier. Les influences extérieures telles que politiques publiques en matière fiscale sont tout aussi déterminantes dans le comportement du contribuable.

C) VALEURS PRIVEES ET VALEURS PUBLIQUES : LE DUALITE DU RAPPORT DU CONTRIBUABLE A L'IMPOT

1. Le contribuable et l'administration fiscale

En nous référant à la notion de rationalité cognitive théorisée par Marc Leroy nous avons cherché à savoir comment le niveau d'information des contribuables quant au fonctionnement du système fiscal influait sur leur rapport à l'impôt. Nous avons pu mettre en avant, grâce à notre enquête, que seule une petite majorité d'entre eux pense posséder assez d'informations pour remplir une déclaration d'impôt sur le revenu. Ces chiffres doivent cependant être interprétés avec précaution, puisqu'il est assez vraisemblable qu'une partie des répondants (la catégorie des moins de 25 ans) n'ait jamais rempli de déclaration d'imposition. La variable de l'âge est tout à fait déterminante dans le rapport du contribuable à l'administration fiscale. Les plus jeunes, qui n'entretiennent pas encore de relation avec celle-ci, fondent leur représentation sur ce qu'ils en entendent dire. Le tableau ci-dessous nous permet de corroborer cette affirmation. En effet, le groupe des « très tolérants », déterminé par la variable « moins de 25 ans », dit ne pas savoir si l'administration possède assez de moyens pour lutter contre la fraude fiscale et ne pas avoir assez d'informations pour remplir une déclaration d'impôt.

Groupe 4: les très tolérants	C la /Mod	Mod /C la	Global	p.value	v.test
Moyens_lutte_fraude=C3_Ne sait pas		25.28.3950617283951	4.20283234353586	3.77536485110421e-14	7.5685075152465
Assez_info=B8_Plutôt pas d'accord	15.0684931506849	40.7407407407407	10.0045682960256	1.5886397016867e-13	7.37951769257738

Tableau 12, Connaissance de l'administration fiscale

Si l'administration fiscale ne semble pas remplir complètement son rôle dans la transmission des informations nécessaire à la réalisation des tâches fiscales confiées

aux contribuables, elle ne semble pas non plus entretenir un rapport de confiance avec ceux-ci. En effet, seuls 18 % des répondants lui font absolument confiance. Cependant, cette confiance absolue en l'administration ne se retrouve pas forcément où on aurait pu le penser. Il s'avère en effet que ce sont les contribuables du groupe 2, « tolérants » à la fraude et à l'évasion fiscales, qui se déterminent par une véritable confiance en l'administration.

Groupe 2 : les tolérants	C la/Mod	Mod/C la	Global	p.value	v.test
Confiance_fisc=B6_Tout à fait d'accord	54.5741324921136	18.7027027027027	14.4814984010964	2.46304182156476e-06	4.71116543923201

Tableau 13, la confiance en l'administration fiscale des « tolérants »

Les « intolérants » à la fraude et à l'évasion fiscales, quant à eux, ne savent pas s'ils ont ou non confiance en l'administration.

Groupe 1 : les intolérants	C la/Mod	Mod/C la	Global	p.value	v.test
Confiance_fisc=B6_Ne sait pas	68.2051282051282	23.0902777777778	17.8163544997716	9.35771628947678e-12	6.81605088483853

Tableau 14, la confiance en l'administration fiscale des « intolérants »

Ces résultats semblent tout à fait contre-intuitifs et remettent en cause l'hypothèse développée par les chercheurs du CREMA, selon laquelle la confiance en l'administration fiscale et en ses agents augmente le taux de consentement à l'impôt des contribuables. Mais peut-être ne faut-il y voir qu'une critique de l'opacité du système fiscal et de l'incapacité de l'administration à le rendre plus clair? Il y a, en effet, et surtout dans le cas des plus jeunes, une véritable méconnaissance du rôle de l'administration dans le système fiscal et de sa capacité (ou incapacité) à lutter contre la fraude et l'évasion fiscales.

La critique de l'administration fiscale prend place au sein d'une critique plus large du système fiscal dans son ensemble. La législation est en effet jugée, par les personnes interrogées, comme inéquitable et injuste, aussi bien en amont, dans l'élaboration de la loi, qu'en aval, dans son application.

2. Le contribuable et l'Etat fiscal

L'étude approfondie des variables qui influent sur la représentation de la déviance fiscale donne à voir des résultats pour le moins surprenants, qui vont parfois dans une direction opposée à laquelle notre intuition aurait pu nous conduire. Interrogeons dans un premier temps, les résultats obtenus quant à la relation qu'entretiennent les contribuables à l'administration fiscale, pour terminer sur la relation qu'ils entretiennent avec la législation fiscale et son application.

Nous sommes partis de l'hypothèse développée entre autre par Frey, que plus le contribuable reconnaît la légitimité de l'Etat fiscale et de ses actions et plus il sera consentant à l'impôt. Or, l'analyse de nos résultats semble remettre cette théorie en

cause ; en effet, les «intolérants» à la déviance fiscale portent un jugement plus critique sur la législation fiscale et sur son efficacité à lutter contre la fraude fiscale que les «tolérants». En revanche, chez les «très tolérants» à la déviance fiscale, le rapport s'inverse et va dans le sens de la théorie développée par Frey, puisqu'ils sont proportionnellement plus nombreux à ne pas être en accord avec la législation fiscale.

Nous pouvons essayer de comprendre ces résultats en situant notre enquête dans son contexte politique. Notre questionnaire a été diffusé entre le mois de janvier et le mois d'avril 2012. La France était alors dirigée par un gouvernement de droite, vivement critiqué par l'opposition et une grande partie de la société civile pour ses réformes fiscales jugées inéquitables.¹¹ A travers notre enquête, nous avons pu ressentir la forte critique des politiques fiscales appliquées par le gouvernement ; en effet, les réponses des participants permettent en effet de faire le constat d'un sentiment d'injustice fiscale fort, qui se caractérise par une imposition des revenus jugée mal répartie entre les citoyens pour 87% des personnes interrogées et par une inégalité dans la taxation des différents revenus. Pour 92% des personnes interrogées, les revenus financiers et les salaires ne sont pas taxés équitablement.

Si les répondants sont une grande majorité à critiquer fortement le système fiscal, les personnes votant à droite et à l'extrême droite formulent une critique moins radicale que les personnes votant à gauche et à l'extrême gauche. L'orientation politique a une influence certaine sur l'adhésion ou non aux politiques fiscales mises en place par un gouvernement ; ceci explique donc pourquoi les «intolérants» à la fraude et à l'évasion fiscales, en majorité de gauche, sont en désaccord avec la législation fiscale et son application, tandis que les «tolérants», votant en majorité à droite, sont plus en accord avec elles. En revanche, les «très tolérants» ne montrent pas d'orientation politique particulière (soit ils ne se prononcent pas, soit ils se disent être «ni de gauche ni de droite») et sont aussi critiques envers le système fiscal qu'ils sont envers la déviance fiscale. Il semblerait que nous puissions trouver, dans ce groupe, une manière de valider l'hypothèse de Frey selon laquelle le rejet de la légitimité de l'Etat et l'inéquité de ses lois fiscales peut conduire à un rejet de l'impôt.

¹¹ Sur cette question, voir Landais C., Piketty Th., Saez E., *Pour une révolution fiscale. Un impôt sur le revenu pour le XXI^e siècle*, Paris, Seuil, coll. « La République des idées », 2011.

Groupe 1 : les intolérants	C la /Mod	Mod/C la	Global	p.value	v.test
Egale_appl_législation=B9_Plutôt pas d'accord	62.0935765265662	67.96875	57.6062128825948	5.10944358829815e-25	10.3308711251839
Sommes.bien.utilisées=B2_Plutôt pas d'accord	59.6730245231608	38.0208333333333	33.5312928277752	3.23773827985326e-06	4.65513160685706
legis_lutte_efficace_fraude=C2_Plutôt pas d'accord	69.3572496263079	40.2777777777778	30.5619004111466	1.24158919549417e-25	10.4656973517371
élaboration_loi=B3_Plutôt pas d'accord	57.2139303482587	59.8958333333333	55.0936500685244	2.35486656185763e-06	4.72030898478006
Groupe 2 : les tolérants	C la /Mod	Mod/C la	Global	p.value	v.test
Egale_appl_législation=B9_Tout à fait d'accord	58.1227436823105	34.8108108108108	25.3083599817268	4.67743316721723e-18	8.66097568418211
Sommes.bien.utilisées=Sommes.bien.utilisées.NA	65.3153153153153	15.6756756756757	10.1416171767931	4.89966058070228e-13	7.22805340628707
legis_lutte_efficace_fraude=C2_Tout à fait d'accord	49.1208791208791	48.3243243243243	41.5714938328004	5.4404361414729e-08	5.43628025388855
élaboration_loi=B3_Tout à fait d'accord	49.8442367601246	34.5945945945946	29.3284604842394	4.91199432973132e-06	4.56851179446702
Groupe 4: les très tolérants	C la /Mod	Mod/C la	Global	p.value	v.test
Egale_appl_législation=B9_Plutôt pas d'accord	5.39254559873117	83.9506172839506	57.6062128825948	4.74212392345437e-07	5.03646313336603
Sommes.bien.utilisées=B2_Plutôt pas d'accord	10.2179836512262	92.5925925925926	33.5312928277752	1.31347623971789e-29	11.2999132903091
élaboration_loi=B3_Plutôt pas d'accord	6.13598673300166	91.358024691358	55.0936500685244	8.85477537574901e-13	7.147227978369

Tableau 15, La critique de la législation fiscale

Les personnes interrogées se montrent critiques à l'égard de la législation fiscale et de son application, mais elles conservent néanmoins un attachement non seulement aux valeurs qui sous-tendent l'impôt, mais aussi aux services publics qui en découlent. On remarque, en effet, la place importante que tient la redistribution des richesses dans les représentations du système fiscal. Non seulement les impôts sont une « contrepartie financière aux biens publics » pour 79% des personnes interrogées, mais 84% d'entre elles sont d'accord avec l'affirmation suivante : « En payant mes impôts, je contribue au bien-être de la société dans son ensemble ». Si l'impôt est en même temps une contrepartie financière aux biens publics dont le citoyen profite personnellement, il demeure aussi un moyen d'améliorer les conditions de vie collective. Les citoyens voient donc dans l'impôt un outil pour améliorer le bien-être de chacun et de tous et la représentation qu'ils s'en font est construite aussi bien sur leurs valeurs politiques et morales que sur leur rationalité économique et individualiste.

Groupe 2 : les tolérants	C la /Mod	Mod/C la	Global	p.value	v.test
Contribution_bienEtre_societe=D2_Plutôt d'accord	53.822629969419	57.0810810810811	44.8149840109639	7.07456708683127e-23	9.84682187778313
Impôts_contre_partie_biens_publics=C7_Plutôt d'accord	52.4647887323944	48.3243243243243	38.9218821379625	1.77151529129664e-14	7.66621110710697

Tableau 16, les « tolérants » et les valeurs de l'impôt

Les personnes qui ne condamnent (ou très peu) la fraude fiscale sont pourtant d'accord avec l'idée que l'impôt est une contribution au bien-être de la société, ainsi qu'une contrepartie financière aux biens publics. Si cela semble être incohérent, nous pouvons l'entendre dans le sens d'une double-représentation de l'impôt que

construiraient les contribuables : un impôt idéal, dont la finalité serait le bien-être de tous et un impôt effectif, plus individualiste où la rationalité économique primerait.

Si le citoyen pense que l'impôt peut profiter à tous, il veut aussi, et peut être avant tout, qu'il lui profite personnellement. Les réponses données par les personnes interrogées nous permettent de mettre en avant un conflit entre les valeurs du citoyen et sa rationalité économique. L'impôt idéal est pensé à travers les valeurs politiques et morales qui dépassent l'individu, tandis que l'impôt effectif ramène le citoyen à un individualisme égoïste.

Cependant, on peut tout de même noter un attachement fort aux services publics. En effet, 86% des personnes interrogées ne sont pas d'accord avec l'affirmation suivante : « Pour payer moins d'impôts, je serais prêt à accepter d'abandonner tout ou une partie des services publics mis à ma disposition. » Il est tout de même nécessaire de nuancer ce résultat en montrant que seuls les personnes classées dans le groupe 1, à savoir « les intolérants » à la fraude et à l'évasion fiscales montrent leur attachement aux services publics. Ils sont en effet corrélativement plutôt pas d'accord avec le fait de perdre une partie des services publics mis à leur disposition pour pouvoir payer moins d'impôts, et plutôt d'accord avec l'idée de payer plus d'impôts pour bénéficier de plus de services publics. Le groupe des « tolérants » à la déviance fiscale est dans un schéma inverse, puisque les individus qui en font partie sont tout à fait d'accord avec l'idée de payer moins d'impôts, même si cela implique la perte partielle ou totale des services publics dont ils disposent. Le groupe des « très tolérants » ne se prononce pas sur cette question.

Groupe 1 : les intolérants	C la /Mod	Mod/ C la	Global	p.value	v.test
Payer.moins.moins.services=D5_Plutôt pas d'accor	66.0076530612245	89.84375	71.630881681133	2.64197662758187e-92	20.3776190354441
Payer.plus.avoir.plus=D6_Plutôt d'accord	58.1737849779087	34.2881944444444	31.0187300137049	0.000571177518937716	3.44494409159098
Groupe 2 : les tolérants	C la /Mod	Mod/ C la	Global	p.value	v.test
Payer.moins.moins.services=D5_Tout à fait d'accor	76.875	26.5945945945946	14.6185472818639	4.94721050700349e-42	13.5845264846250
Payer.moins.moins.services=D5_Plutôt d'accord	79.2307692307692	11.1351351351351	5.9387848332572	1.58922865655174e-18	8.78317553395183
Groupe 4 : les très tolérants	C la /Mod	Mod/ C la	Global	p.value	v.test
Payer.moins.moins.services=D5_Ne sait pas		55.81.4814814814815	5.48195523069895	3.03217312264002e-77	18.6031063914569

Tableau 17, L'attachement aux services publics

Il est intéressant de souligner que l'attachement aux services publics n'induit pas que les contribuables acceptent de payer plus d'impôts pour en bénéficier en plus grande quantité. En effet, seulement 48% des personnes interrogées sont d'accord et tout à fait d'accord avec l'affirmation suivante : « Je serais prêt à payer plus d'impôts pour augmenter les services publics mis à ma disposition ».

CONCLUSION GENERALE

Ce questionnaire nous a permis de mettre en lumière le sentiment fort d'injustice fiscale ressenti par les contribuables ; sentiment exacerbé en ce contexte de crise économique, où l'on demande aux classes moyennes de faire des efforts tandis que les plus fortunés bénéficient d'une législation qui les avantagent, tant en amont, dans la répartition de la charge fiscale qu'en aval, dans la possibilité de contourner la loi et d'éviter le contrôle fiscal.

Si le sentiment d'injustice fiscale n'a pas encore réduit le civisme fiscal à néant, il semblerait que l'absence de volonté de l'Etat pour rétablir une égalité réelle des citoyens devant l'impôt porte atteinte à l'idée même de l'impôt, censé être réparti équitablement entre les citoyens en fonction de leurs revenus. L'intolérance face à la fraude fiscale, position majoritaire au sein de notre enquête, dénote un certain « ras-le-bol » face à une fiscalité qui ne semble profiter qu'à une toute petite partie des citoyens et prouve l'attachement des citoyens à l'impôt comme idéal de redistribution des richesses et comme condition de possibilité du bien-être collectif. Les valeurs publiques portées par l'Etat dans ses choix de politiques fiscales entrent directement en interaction dans les représentations que se fait le contribuable du système fiscal et influence par là-même son comportement fiscal. Il est donc nécessaire que l'Etat montre l'exemple en initiant les réformes qui rendraient le système des prélèvements obligatoires plus équitable et juste, instaurant ainsi un climat de confiance fiscale, plus propice au développement des valeurs privées telles que le rejet de la fraude et de l'évasion fiscales et le consentement à l'impôt.

BIBLIOGRAPHIE

- Allingham M.G., Sandmo A.**, « Income tax evasion: a theoretical analysis. » *Journal of Public Economics*, 1(3-4), 1972, pp. 323-338
- Becker G. S.**, « Crime and punishment: an economic approach. », *Journal of Political Economy*, 76, 1968, pp.169-217
- Braithwaite V.**, *Taxing Democracy- Understanding Tax Avoidance and Evasion*, Aldershot, Ashgate publishing, 2003
- Braithwaite V.**, Levi M., *Trust and Governance*, New York, Russell Sage Foundation, 1998
- Dubergé J.**, *La Psychologie sociale de l'impôt dans la France d'aujourd'hui*, Paris, PUF, 1961
- Frey B.S., Feld L.P.**, *Deterrence and morale in taxation: an empirical analysis CESifo, Working Paper No. 760, August 2002.*
- Landais C., Piketty Th., Saez E.**, *Pour une révolution fiscale. Un impôt sur le revenu pour le XXIe siècle*, Paris, Seuil, coll. « La République des idées », 2011.
- Leroy M.**, « Sociologie du contribuable et évitement de l'impôt. » *Archives européennes de sociologie*, 44 (2), 2003, pp. 213-244.
- Leroy M.**, *L'impôt, L'Etat et la société. La sociologie fiscale de la démocratie interventionniste*, Paris, Economica, 2010

- Schmölders G.**, *Psychologie des finances et de l'impôt*, PUF, collection SUP, 1973, 314
- Torgler B, Shaffner M., Macintyre A.**, *Tax Compliance, Tax Morale and Governance Quality*, 2007
- Torgler B., Schneider F.**, « What Shapes the Attitudes Towards Paying Taxes? Evidence from Switzerland, Belgium and Spain », Center for Research in Economics, Management and the Arts, Working Paper No. 2005 – 06
- Torgler B, Schneider F.**, “The Impact of Tax Morale and Institutional Quality.” *Journal of Economic Psychology* 30 (2): 228-245, 2010
- Verboon P., M.VanDijke**, « A self-interest Analysis of Justice and Tax Compliance », *Journal of Economic Psychology*, 28, 2007
- Wenzel M.**, *Misperceptions of social Norms about Tax Compliance : A Field-Experiment*, 2001